

## Quel avenir pour les PsyEn, CIO et DRONISEP ?

Le projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, a été présenté au conseil des ministres le 27 avril 2018 et sera mis en discussion au Parlement mi-juin. Dans ce texte, la mission d'information des élèves et des étudiants est ainsi transférée aux Régions qui pourront donc intervenir dans les établissements scolaires. Les DRONISEP qui élaborent la documentation sur les métiers et les formations seront régionalisés et leurs personnels transférés.

Cette proposition prévoit de mettre à disposition des régions, à titre gratuit, les PsyEN et les directeurs de CIO: « ***L'État peut, à titre expérimental, et pour une durée de trois ans, avec l'accord des intéressés, mettre à la disposition des régions, des agents exerçant dans les services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, selon des modalités définies par décret.*** »

En même temps, Valérie Pécresse, présidente de la région Ile de France, annonce dans son interview au journal l'Etudiant sa volonté de regrouper les CIO et les missions locales et **de confier l'information sur l'orientation à des start-up ou à des organismes privés** ! Et selon elle, les PsyEN, comme M. Blanquer le préconise, seraient affectés en établissement pour des missions de soutien psychologique telles que les addictions ou les troubles alimentaires.

Les 26 et 27 avril 2018, l'ACOP-F (Association des Psychologues de l'Education Nationale de France) a été reçue en audience au ministère puis à l'assemblée nationale. Le chef de cabinet du Ministère leur parle d'affectation des PsyEN en lycée au détriment de leurs interventions au collège, de maintien ou non des CIO selon la volonté du Recteur (dans le cadre du SPRO : service public régional de l'orientation)... Les conclusions montrent une vision de l'école portée sur l'insertion et l'emploi, avec les enseignants comme conseillers des élèves aux côtés d'intervenants mandatés par la région. Tout cela au détriment de la transmission des savoirs nécessaires au développement de l'autonomie et de l'esprit critique de futurs citoyens.

Que se passe-t-il en cas de refus des agents ? Le cadre statutaire va-t-il être revu ? Sous quelles conditions ? Que deviennent les DCIO et les personnels administratifs en cas de suppression des CIO ? Aucune réponse à ce jour. Nous voilà donc devant plusieurs possibilités :

-fermeture des CIO ou mise à disposition de la Région dans le cadre du SPRO ;

-affectation des PsyEN en établissement scolaire (lesquels ? Comment ? Combien ???) ou mise à disposition de la Région.

La mobilisation s'est mise en place rapidement:

-**jeudi 12 avril**, à l'appel du SNES-FSU, plus de 200 collègues d'Ile-de-France se sont réunis en assemblée générale à Paris. L'après-midi, une délégation, composée des 3 responsables PsyEN de Paris, Créteil et Versailles accompagnées de Valérie Forestiez (représentante SNES-FSU ONISEP) et de Laetitia Faivre (secrétaire générale S3 Paris), a été reçue à la Sorbonne par Luc Pham, DASEN-Adjoint.

-**lundi 30 avril**, une assemblée générale parisienne s'est tenue dans les locaux du CIO Est-2. Plus de 20% des collègues étaient présents. Des propositions ont été faites par les collègues pour continuer la mobilisation notamment le recentrage sur les CIO, un dialogue avec les usagers....

-**jeudi 3 mai**, un rassemblement Ile de France s'est tenu le matin devant le conseil régional pour protester contre le projet de loi. Une audience est en cours, nous devrions être reçus prochainement. L'après-midi, les PsyEN étaient présents dans le cortège des manifestants.

-**mardi 22 mai**, une nouvelle AG organisée par le SNES-FSU devrait précéder le cortège dédié dans la manifestation fonction publique.